

Entreprises privées de services à la personne

Portrait des entreprises et des salariés

Enquête sur les caractéristiques des entreprises et des salariés de la branche

La branche professionnelle des entreprises privées de services à la personne

La Convention Collective Nationale (CCN)

La Convention Collective Nationale des entreprises de services à la personne du 20 septembre 2012 règle, sur l'ensemble du territoire national, les rapports entre les employeurs et les salariés.

Elle définit les règles suivant lesquelles s'exerce le droit des salariés à la négociation collective de l'ensemble de leurs conditions d'emploi, de formation professionnelle et de travail ainsi que de leurs garanties sociales.

Référence de la CCN :

Numéro de brochure : 3370

Identifiant Convention Collective (IDCC) : 3127

Le champ d'application professionnel

Le champ d'application de la convention collective des entreprises de services à la personne a été défini dans l'accord conclu le 12 octobre 2007, étendu par arrêté ministériel en date du 24 janvier 2011.

« La [...] convention collective nationale s'applique donc aux employeurs et aux salariés des entreprises à but lucratif et de leurs établissements, à l'exclusion des associations:

- exerçant sur le territoire français, y compris les DOM, et ce quel que soit le pays d'établissement de l'employeur ;
- dont l'activité est réalisée sur le lieu de vie du bénéficiaire de la prestation, qu'il s'agisse de son domicile, de sa résidence ou de son lieu de travail ;
- dont l'activité principale est la prestation et/ou la délivrance de services à la personne, dans les limites et/ou conditions fixées par l'accord conclu le 12 octobre 2007. »

La Convention Collective Nationale des entreprises de services à la personne est en cours d'extension auprès de la Direction Générale du Travail.

Une majorité d'entreprises de moins de 10 salariés

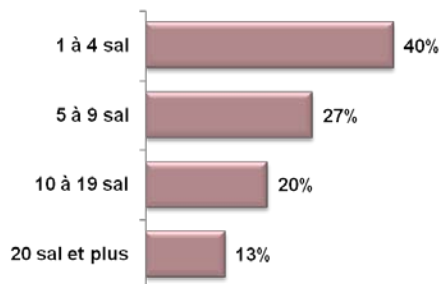
2 entreprises sur 3 comptent moins de 10 salariés

Sur la population des 180 entreprises répondantes, les Très Petites Entreprises (TPE) représentent à elles seules 67 % de la profession. Ce sont ainsi 40 % d'entre elles qui emploient de 1 à 4 salariés et 27 % de 5 à 9 salariés.

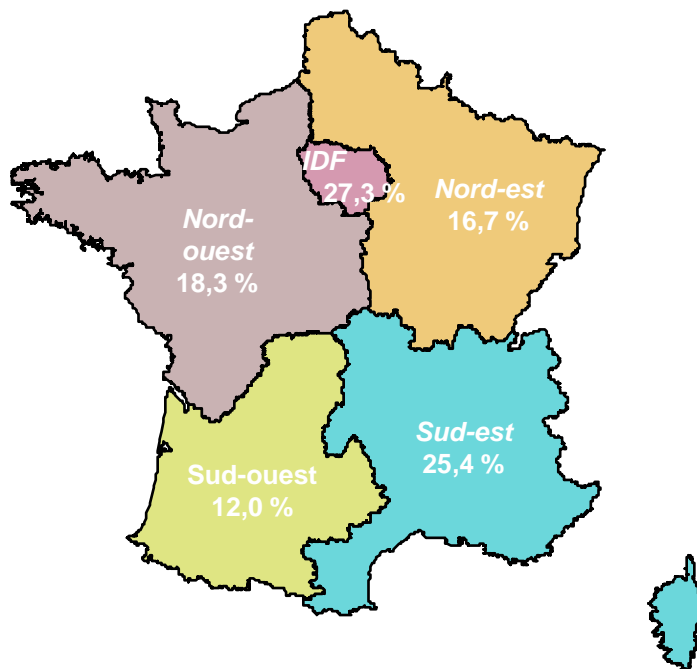
1 entreprise sur 2 est positionnée sur l'activité des autres services personnels

49% des entreprises ont pour activité les autres services personnels (code NAF 96.09Z). 31% sont quant à elles positionnées sur l'activité d'aide et accompagnement à domicile des personnes âgées, dépendantes et/ou handicapées, en dehors de toute prescription médicale (code NAF 88.10A).

Répartition des établissements selon leur taille



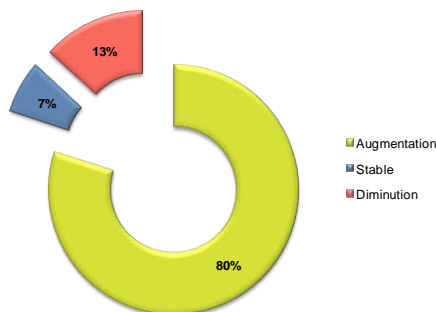
Répartition des établissements selon la localisation



Evolution du chiffre d'affaires de 2011 à 2012

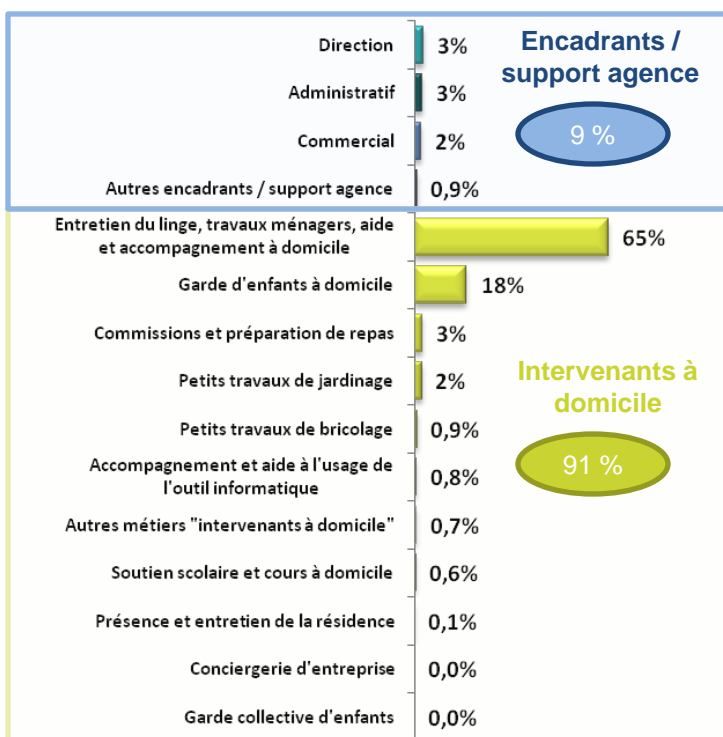
8 entreprises sur 10 ont vu leur chiffre d'affaires progresser de 2011 à 2012

Seuls 13% des entreprises interrogées ont connu une baisse du chiffre d'affaires de 2011 à 2012, tandis que 7% ont connu une stabilité.



Le profil-type des salariés des entreprises de la branche professionnelle

Répartition des salariés selon le métier principal



Plus de 9 salariés sur 10 sont positionnés sur des métiers d'intervenants à domicile

Les métiers d'entretien du linge, de travaux ménagers, d'aide et accompagnement à domicile des personnes âgées, dépendantes et/ou handicapées et le métier de garde d'enfants à domicile regroupent respectivement 65%, et 18% des salariés des entreprises répondantes.

Le personnel encadrant et les activités de support sont quant à elles minoritaires: 9% des salariés exercent en métier principal un métier de direction, commercial, administratif ou de support d'agence.

Une majorité de femmes

94% des salariés de la branche sont des femmes. Elles sont majoritaires sur l'ensemble des métiers à l'exception des petits travaux de jardinage, de bricolage et de la présence et de l'entretien de la résidence sur lesquels les hommes sont plus fortement positionnés.

La règle est aux CDI ...

96 % des salariés sont en CDI.

... avec des contrats à temps partiel

89 % des salariés exercent leur activité à temps partiel,

Focus sur les salariés intervenants à domicile

Une répartition par âge des intervenants à domicile équilibrée

Les salariés positionnés sur les activités cœur de métier des entreprises privées de services à la personne sont répartis de manière équilibrée: 23% des salariés ont moins de 26 ans, 22% ont entre 26 et 35, 24% ont entre 36 et 45 ans, 20% ont entre 46 et 54 ans, et 10% ont plus de 54 ans.

La moitié des salariés ont entre 1 et 5 ans d'ancienneté au sein de leur entreprise

Parallèlement, 42% des salariés ont moins d'un an d'ancienneté. Seuls 7% des salariés ont plus de 5 ans d'ancienneté au sein de leur entreprise.

Organisations professionnelles :



FEDESAP (Fédération Française de Services à la Personne et de Proximité)
www.fedesap.org



FESP (Fédération du Service aux Particuliers)
www.fesp.fr

Organisations syndicales :



CFDT (Confédération Française Démocratique du Travail)
www.cfdt-services.fr



CGT (Confédération Générale du Travail)
www.commerce.cgt.fr



CFE-CGC (Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres)
www.fnecs-cfecgc.org



FO (Force Ouvrière)
www.force-ouvriere.fr



CFTC (Confédération Française des Travailleurs Chrétiens)
www.csfv.fr

Pour vos projets Emploi - Formation professionnelle :



AGEFOS PME
Organisme Paritaire Collecteur Agréé de la branche professionnelle
www.agefos-pme.com

Contexte et objectifs :

La branche professionnelle des entreprises privées de services à la personne, représentée par les partenaires sociaux (les fédérations d'employeurs FESP et FEDESAP et les syndicats de salariés - CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), ont souhaité, à travers cette étude, analyser les caractéristiques de l'activité économique des établissements et de leur salariés.

Méthodologie de l'enquête :

Ce document présente la synthèse d'une étude réalisée par l'AGEFOS PME auprès d'un échantillon représentatif de 180 entreprises de la branche professionnelle de janvier à mai 2013.

Redressement des données et extrapolation des résultats

Les résultats ont par la suite été redressés à partir de l'effectif de l'établissement et sa localisation géographique, afin d'aboutir à un portrait le plus fidèle de la branche professionnelle.